

PROGRAMME OPÉRATIONNEL FEDER 2014-2020

DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE AU TITRE DE L'OBJECTIF « INVESTISSEMENT DANS LA CROISSANCE ET L'EMPLOI » DE LA POLITIQUE DE COHÉSION DE L'UNION EUROPÉENNE

Dossier de Candidature- APPEL À PROJETS 2018 : « AMÉLIORATION DE L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE DANS LES BÂTIMENTS PUBLICS »

La Région et l'Europe investissent dans votre avenir !
Het Gewest en Europa investeren in uw toekomst!



FICHE DE SYNTHÈSE

0.1 Intitulé du projet	
Intitulé du projet	
0.2. Porteur de projet (coordinateur le cas échéant)	
Nom de l'organisme	
Statut juridique	
Représentant(s) légal(aux) de l'organisme	
Téléphone	
E-mail	
Responsable de la coordination du projet au sein de l'organisme	
Téléphone	
E-mail	
Adresse de l'organisme (+ adresse de correspondance du coordinateur le cas échéant)	
Numéro de compte bancaire (BIC)	
Activités/ Missions	
Pour les SIEG, base juridique du mandat	
0.3 Situation de l'immeuble	
Adresse du lieu d'implantation	
Identité du propriétaire du lieu d'implantation	
Droit réel détenu par le porteur de projet sur l'immeuble	
Affectation du bâtiment (activité exercée)	
Superficie de l'immeuble	
0.4 Résumé du projet	
Décrivez clairement votre projet (30 lignes max.).	

0.5 Durée du projet			
Début des travaux	jj/mm/aaaa	Fin des travaux	jj/mm/aaaa
Durée (en mois)			
0.6 Partenariat			
Partenaires impliqués	<i>Liste des partenaires</i>		
Partenaires sollicitant un financement FEDER dans le cadre du projet	<i>Liste des partenaires + annexe reprenant, pour chacun, les informations reprises par ailleurs au 1.5. pour le porteur de projet (coordinateur)</i>		
0.7 Budget			
Montant total du projet			
Financements FEDER+RBC totaux demandés			
Cofinancements totaux escomptés			
Part des opérateurs impliqués dans le projet			

CONTENU

- SECTION I Conformité du projet à la législation sur les Aides d'Etat
 - SECTION II Production de résultats tangibles
 - SECTION III Plan financier et adaptation du budget aux résultats attendus
 - SECTION IV Capacité administrative, financière et opérationnelle
 - SECTION V Checklist
 - SECTION VI Confirmation et signature
-

SECTION I

CONFORMITÉ DU PROJET À LA LÉGISLATION SUR LES AIDES D'ÉTAT (SUR BASE DU CADRE RAPPELÉ DANS LA NOTE D'ORIENTATION)

1.1. Quelle est la nature du service public exercé dans l'immeuble concerné par la demande ?

L'analyse de la situation du projet se fera en tenant compte du cadre réglementaire applicable tel qu'explicité dans la note d'orientation. Les évaluateurs se réservent le droit d'interroger plus en détails les demandeurs de subsides à ce sujet afin d'assurer avant la sélection la conformité du projet aux règles européennes applicables en matière d'Aide d'Etat.

Activité de nature non-économique

Explicitez

Activité ne faussant pas la concurrence

Explicitez

Activité ne faussant pas les échanges entre Etats membres

Explicitez

Service d'Intérêt Economique Général (SIEG)

Explicitez et veuillez remplir les points 2.2. et 2.3.

Activité de nature économique et non-économique

Explicitez et veuillez remplir les points 2.2 et 2.3.

1.2. Règlement de *minimis* applicable aux SIEG

Pour rappel, des autorités publiques peuvent être considérées comme « entreprises », cf. note d'orientation. Votre entreprise a-t-elle perçu des aides de *minimis* sur la période de l'exercice fiscal en cours et les deux précédents ? Si oui, à combien s'élève ce(s) financement(s) ?

*Une déclaration sur l'honneur reprenant l'ensemble des montants d'aides de *minimis* obtenues au cours de la période précitée doit être remplie et jointe au présent dossier de candidature. Nous vous référons à l'Annexe VI.*

1.3. Règlement Général d'Exemption par Catégories (Art. 38 RGEC)

Le RGEC admet, sous réserve de conditions strictes, le financement public des coûts d'investissement supplémentaires nécessaires pour parvenir à un niveau d'efficacité énergétique supérieur. Ces conditions strictes sont décrites dans la note d'orientation.

Votre entreprise est-elle une entreprise en difficulté ? OUI NON

Quand avez-vous prévu le début des travaux ?

Les améliorations prévues sont-elles réalisées afin de garantir que les entreprises se mettent en conformité avec les normes de l'Union européenne qui ont déjà été adoptées ? OUI NON

Quel est le montant des coûts admissibles ?

Le bénéficiaire est :

- Une petite entreprise
 Une moyenne entreprise
 Une grande entreprise

Le montant de la subvention (ou équivalent subvention brute) demandée est de :

SECTION II

PRODUCTION DE RÉSULTATS TANGIBLES

2.1. Rapport du gain énergétique total du projet à la demande de subvention introduite

Déterminez la diminution de la consommation annuelle d'énergie primaire en KWh/an qui sera réalisée grâce aux travaux financés par le projet et justifiez cette amélioration par une explicitation technique.

2.2. Rapport de la réduction totale d'émission de gaz à effet de serre du projet à la demande de subvention introduite

Déterminez la diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre en tonnes de CO2 ou équivalent qui sera réalisée grâce aux travaux financés par le projet et justifiez cette diminution par une explication technique.

SECTION III

PLAN FINANCIER (MONTAGE FINANCIER ET RÉALISME)

3.1. Présentez un plan financier (deux pages max.) *crédible pour le projet, impliquant*

- au niveau des recettes :
 - o le financement FEDER+RBC,
 - o les cofinancements escomptés,
 - o la part des opérateurs impliqués dans le projet.

- au niveau des dépenses, les dépenses éligibles en matière d'investissement. Ces dépenses concernent notamment et de manière non exhaustive la réalisation des travaux de construction et de rénovation d'immeubles, les frais d'études, d'aménagement et d'équipement de ces immeubles. Seules les dépenses respectant les règles comptables d'amortissement pour investissement seront considérées comme éligibles dans le cadre du PO 2014-2020.

Ce plan intégrera pour chaque année de référence les dépenses et recettes escomptées **entre le 1^{er} octobre de l'année précédant l'année de référence et le 31 septembre de l'année en question.**

Veillez à donner un aperçu réaliste des dépenses à réaliser dans chaque poste, en justifiant le montant par un maximum de références objectives.

L'ensemble de ces éléments devra permettre de confirmer la solidité du montage financier (notamment la méthode d'évaluation des dépenses éligibles), et le réalisme des dépenses en se rapportant ainsi à un échéancier susceptible de générer des dépenses éligibles dans les années à venir.

SECTION IV

CAPACITÉ ADMINISTRATIVE, FINANCIÈRE ET OPÉRATIONNELLE

Ce critère sera évalué sur base des compétences propres du candidat (et, en cas de recours à des partenaires extérieurs, de la capacité manifeste de l'organisation à mobiliser ceux-ci). Celles-ci seront évaluées sur base du plan d'action du projet, la structure de gestion décrite par le candidat, et sur l'adéquation des compétences.

4.1. Le plan d'action du projet

Présentez clairement le plan d'action du projet (90 lignes max).

L'ensemble du projet doit être décrit au travers d'un plan clair (schéma le cas échéant) qui déterminera chacune des actions nécessaire à l'entreprise du projet. Pour chacune de ces actions, le dossier précisera :

- *un opérateur responsable, si le projet implique plusieurs partenaires, et les moyens humains qui y seront consacrés ;*
- *des informations en termes de planning (début de l'action, durée de l'action) ;*
- *les étapes éventuelles de l'action (dont l'acquisition et les modalités d'acquisition le cas échéant) ;*
- *les incertitudes identifiées ;*
- *les moyens de résolution envisagés ;*
- *les permis éventuellement nécessaires (pour les projets d'infrastructure) ou la justification de l'absence de permis.*

4.2. La structure de gestion du candidat

Décrivez clairement la structure de gestion et de coordination (20 lignes max).

4.3. L'adéquation des compétences (et, en cas de recours à des partenaires extérieurs, de la capacité manifeste de l'organisation à mobiliser ceux-ci)

Présentez clairement (30 lignes max.)

- les compétences et moyens mis à disposition (ou, sous conditions à décrire, qui le seront) chez les opérateurs sollicitant un financement de la part du FEDER,
- les compétences et moyens mobilisables pour les compétences chez des partenaires extérieurs, l'organisation pratique du partenariat et les responsabilités de chacun dans le projet.

Ces compétences et moyens concernent tant la gestion du projet d'infrastructure en lui-même, dont le respect de la législation sur les marchés publics, que la gestion administrative qu'implique le FEDER.

SECTION V

CHECKLIST

CHECKLIST	
Le porteur de projet doit s'assurer des points suivants:	
<input type="checkbox"/>	Une version imprimée du dossier de candidature complet (Fichier Word et toutes les pages du fichier Excel) est introduite par courrier recommandé <u>au plus tard le 1er octobre 2018</u> (la date de la poste faisant foi). Toutes les pages sont numérotées de manière ininterrompue. Veuillez ne pas relier les dossiers afin de faciliter la reproduction.
<input type="checkbox"/>	La version imprimée est signée par le représentant légal du porteur de projet et le coordinateur du projet et chaque page est paraphée.
<input type="checkbox"/>	Une version électronique du dossier de candidature dûment complété (Fichiers Word et Excel) est à envoyer à la Cellule de coordination et de gestion du FEDER 2014-2020 à l'adresse feder@sprb.irisnet.be pour la date de remise (sans annexe). Assurez-vous que la version papier et la version électronique soient identiques. En cas de différence, c'est la version papier qui fera foi.
<input type="checkbox"/>	Le projet respecte les critères d'éligibilité du programme opérationnel FEDER.
<input type="checkbox"/>	Tous les partenaires impliqués dans le projet et contribuant financièrement sont repris dans le dossier de candidature.
Les annexes suivantes sont complètes et jointes au dossier de candidature imprimé :	
<input type="checkbox"/>	Annexe I Liste des partenaires
<input type="checkbox"/>	Annexe II Preuve de détention par le porteur de projet d'un droit réel sur l'immeuble
<input type="checkbox"/>	Annexe III Copie des statuts des organismes désirant obtenir un subside
<input type="checkbox"/>	Annexe IV Trois derniers comptes annuels de ces mêmes organismes
<input type="checkbox"/>	Annexe V Certificat de Performances Energétique du Bâtiment concerné
<input type="checkbox"/>	Annexe VI Mandat chargeant l'entrepris de la gestion d'un SIEG
<input type="checkbox"/>	Annexe VII Pour les SIEG, la Déclaration sur l'honneur reprenant l'ensemble des aides <i>de minimis</i> obtenues au cours des trois derniers exercices fiscaux
<input type="checkbox"/>	Annexe VIII Tout document visant à étayer votre projet (études éventuellement déjà réalisées, plans,...)

SECTION VI

CONFIRMATION ET SIGNATURE

Veillez prendre note que les fichiers Word et Excel ainsi que les Annexes font parties intégrantes du dossier de candidature.	
<p>En signant ce dossier de candidature, le porteur de projet s'engage à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - respecter la réglementation applicable (marchés publics, aides d'État¹, publicité si applicables...); - organiser sa gestion financière de manière à identifier clairement les dépenses et les recettes afférentes au projet subventionné ; - se conformer aux dispositions régionales en matière de contrôle des subventions (l'Ordonnance organique de la Région de Bruxelles-Capitale du 23 février 2006 portant les dispositions applicables au budget, à la comptabilité et au contrôle (Moniteur du 23/03/2006)) ; - se conformer aux dispositions du Règlement (UE) 1303/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013 portant dispositions communes relatives au Fonds européen de développement régional, au Fonds social européen, au Fonds de cohésion, au Fonds européen agricole pour le développement rural et au Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche, portant dispositions générales applicables au Fonds européen de développement régional, au Fonds social européen, au Fonds de cohésion et au Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche, et abrogeant le règlement (CE) n° 1083/2006 du Conseil ; - se conformer au Vade-Mecum destiné aux bénéficiaires de subsides FEDER dans le cadre de la mise en œuvre du Programme Opérationnel FEDER 2014-2020 de la Région de Bruxelles-Capitale au titre de l'objectif « Investissement pour la croissance et l'emploi » de la politique de cohésion de l'Union européenne ; - démontrer la valeur ajoutée et la complémentarité du projet financé via la programmation FEDER par rapport aux actions planifiées ou habituellement menées par le porteur du projet ; - se conformer aux obligations futures en matière d'outils d'information et de publicité des réalisations cofinancées par le FEDER ; - se conformer aux interdictions de double subventionnement ; 	
6.1 Signature du porteur de projet	
Signature du porteur de projet	
Représentant(s) légal(aux)	Coordinateur du projet

¹ En particulier le Règlement (CE) n°651/2014 de la Commission du 17 juin 2014 déclarant certaines catégories d'aides compatibles avec le marché intérieur en application des articles 107 et 108 du traité, JO L 187 du 26.6.2014, pp. 1-78 et le Règlement du 25 avril 2012 relatif à l'application des articles 107 et 108 du TFUE aux aides *de minimis* accordées à des entreprises fournissant des services d'intérêt économique général, JO L 114 du 26.4.2012, pp. 8-13.

Date et lieu	
--------------	--

ANNEXE I**PARTENAIRES****PARTENAIRE N°1**

Nom de l'organisme	
Statut juridique	
Représentant(s) légal(aux)	
Téléphone	
E-mail	
Personne de contact pour le projet au sein de l'organisme (+fonction)	
Téléphone	
E-mail	
Adresse de correspondance	
Numéro de compte (BIC)	
Rôle dans le projet	<i>Décrivez le rôle de l'organisme dans le projet, en rappelant la nature de la collaboration, les moyens d'actions qui seront mis en œuvre ainsi que les actions et étapes du plan d'action auxquelles il participera (20 lignes max)</i>
Financement FEDER+RBC	
Cofinancement ou financement propre (+nature)	
Signature par le représentant légal (la version signée de l'annexe doit être	

remise à la Cellule FEDER au plus tard le 1er octobre 2018)	
---	--

PARTENAIRE N°2

Nom de l'organisme	
Statut juridique	
Représentant(s) légal(aux)	
Téléphone	
E-mail	
Personne de contact pour le projet au sein de l'organisme (+fonction)	
Téléphone	
E-mail	
Adresse de correspondance	
Numéro de compte (BIC)	
Rôle dans le projet	<i>Décrivez le rôle de l'organisme dans le projet, en rappelant la nature de la collaboration, les moyens d'actions qui seront mis en œuvre ainsi que les actions et étapes du plan d'action auxquelles il participera (20 lignes max)</i>
Financement FEDER+RBC	
Cofinancement ou financement propre (+nature)	
Signature par le représentant légal (la version signée de l'annexe doit être remise à la Cellule FEDER au plus tard le 1er octobre 2018)	

--	--

PARTENAIRE N°3

Nom de l'organisme	
Statut juridique	
Représentant(s) légal(aux)	
Téléphone	
E-mail	
Personne de contact pour le projet au sein de l'organisme (+fonction)	
Téléphone	
E-mail	
Adresse de correspondance	
Numéro de compte (BIC)	
Rôle dans le projet	<i>Décrivez le rôle de l'organisme dans le projet, en rappelant la nature de la collaboration, les moyens d'actions qui seront mis en œuvre ainsi que les actions et étapes du plan d'action auxquelles il participera (20 lignes max)</i>
Financement FEDER+RBC	
Cofinancement ou financement propre (+nature)	
Signature par le représentant légal (la version signée de l'annexe doit être remise à la Cellule FEDER au plus tard le 1er octobre 2018)	

--	--

ANNEXE II

PREUVE DE DÉTENTION PAR LE PORTEUR DE PROJET D'UN DROIT RÉEL SUR L'IMMEUBLE

ANNEXE III

COPIE DES STATUTS DE L'ORGANISME CANDIDAT À ÊTRE PORTEUR DE PROJET

ANNEXE IV

TROIS DERNIERS COMPTES ANNUELS DE CE MÊME ORGANISME

ANNEXE V

CERTIFICAT PEB DU BÂTIMENT CONCERNÉ

ANNEXE VI

MANDAT CHARGEANT L'ENTREPRISE DE LA GESTION D'UN SIEG

ANNEXE VII

DÉCLARATION SUR L'HONNEUR REPRENANT L'ENSEMBLE DES AIDES DE MINIMIS OBTENUES AU COURS DES TROIS DERNIERS EXERCICES FISCAUX

Dans le cadre du Programme opérationnel de la programmation FEDER 2014-2020, la Région de Bruxelles-Capitale a lancé, en juin 2018, un appel à projets visant à accorder des subsides en vue de réduire la consommation énergétique d'immeubles publics.

En vertu du Règlement (UE) n°360/2012 de la Commission du 25 avril 2012 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis accordées à des entreprises fournissant des services d'intérêt économique général (« SIEG »)², toute entreprise fournissant un SIEG peut bénéficier d'une aide qualifiée de *de minimis* pour un plafond maximum de 500.000 euros sur une période de trois exercices fiscaux.

Dans le cas où l'immeuble public concerné est affecté à un SIEG tels que les soins médicaux, les services sociaux, la garde d'enfants, l'accès et la réinsertion sur le marché du travail, le logement social et les soins et l'inclusion sociale des groupes vulnérables, etc., le subside accordé dans ce contexte peut constituer une aide de *de minimis* pour ce SIEG à la condition que l'entreprise bénéficiaire concerné n'ait pas reçu d'aides qualifiées de « *de minimis pour un SIEG* » de plus de maximum 500.000 euros sur une période de trois exercices fiscaux, soit l'exercice fiscal en cours et les deux précédents.

Afin de vérifier avant l'octroi de l'aide que ce plafond n'est pas atteint, la Région de Bruxelles-Capitale doit obtenir de l'entreprise concernée une déclaration concernant les autres aides de *de minimis* qu'elle a éventuellement reçues au cours de l'exercice fiscal concerné et des deux exercices fiscaux précédents.

Lors de l'octroi d'une aide de *de minimis*, vous avez été averti de cette qualification d'aide « *de minimis* » et du montant de cette aide afin de pouvoir vérifier le respect du plafond.

La présente déclaration sur l'honneur qui doit être complétée et signée constitue un document obligatoire du dossier de candidature pour répondre à l'appel à projet pour les immeubles publics affectés à un SIEG. Par contre, elle doit ne pas être fournie pour les immeubles publics qui sont affectés à des missions régaliennes, administratives et non économiques (maisons communales, administrations régionales et fédérales, écoles, hautes écoles et universités, etc.).

² JO L 114 du 26.4.2012, pp. 8-13.

Le(s) soussigné(s), (nom et prénom),
 représentant(s) légal(s) en tant que de la société (dénomination
 personne morale)/ de l'ABSL/ de
 l'entité/.....

certifie(nt) sur l'honneur que la société précitée et ses filiales

- n'ont reçu aucune aide qualifiée « *de minimis* » au cours des trois derniers exercices fiscaux (soit l'exercice en cours et les deux précédents) ;
- ont reçu des aides qualifiées « *de minimis* » pour un total de € au cours de l'exercice fiscal en cours et lors des deux exercices fiscaux précédents. Veuillez détailler à l'aide du tableau ci-dessous.

Date d'octroi	Organisme	Intitulé de l'aide	Type d'aide (général / SIEG)	Montant de la subvention ou Equivalent Subvention Brute (ESB)

Fait à.....le.....
 Signature(s)

ANNEXE VIII

**TOUT DOCUMENT VISANT À ÉTAYER VOTRE PROJET (ÉVENTUELLES ÉTUDES,
PLANS,...)**
